



## Conseils héritage pour mes enfants

Par **guigne**, le **16/09/2015** à **09:36**

Bonjour,

1) J'ai 3 enfants, j'ai acheté une propriété au décès de ma soeur car cela était intéressant. J'aimerais que mes enfants puissent en profiter après moi sans qu'il y ait de déchirements entre eux. Que dois je faire ?

2) Si 1 de mes enfants décide d'acquérir cette propriété comment faire pour ne pas déposséder les autres ?

3) Si aucun accord entre eux puis je vendre celle ci et suis je obligé de leur céder une part ?

Merci beaucoup de votre aide.

Bien Cordialement.

Par **youris**, le **16/09/2015** à **11:48**

bonjour,

si vous êtes seul propriétaire de ce bien immobilier, vous n'avez pas besoin de l'accord d'autres personnes pour vendre et vous avez le droit de garder le produit de la vente pour vous.

malheureusement après vous, vous ne pourrez pas savoir comment cela se passera entre vos enfants.

si vous vendez le bien à un de vos enfants, il faudra établir la réalité du paiement afin que cela ne puisse pas être considéré comme une donation déguisée.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://blog.logic-immo.com/2013/03/je-suis-propretaire/vendre-a-sa-famille-les-pieges-a-eviter/>  
salutations